



Changement de situation en hlm

Par **maju31**, le **22/02/2013** à **16:30**

Bonjour,rnIl y a 2 ans 1/2 je me suis vu attribué un HLM de type 2 à un loyer de 350€. A l'époque j'étais célibataire et salariée dans la fonction publique territoriale.rnDepuis peu mon copain a emménagé avec moi.rnOn travaille tous les deux et on gagne un salaire correct.rnJe sais que je dois le signaler à mon agence mais je voudrais savoir si ils peuvent me demander de partir si on dépasse le plafond ou si ils peuvent augmenter le loyer de façon considérable.rnMerci

Par **cocotte1003**, le **24/02/2013** à **13:28**

Bonjour, oui vous risquez une augmentation mais pas l'obligation de partir, cordialement

Par **maju31**, le **24/02/2013** à **20:15**

Merci pour cette réponse. Sauriez vous jusqu'a combien ça peut augmenter?

Par **gabo**, le **25/02/2013** à **20:10**

nous sommes locataires d'une maison appartenant a atlantic aménagement depuis années.nous venons d'apprendre qu'ils vont les détruire pour les reconstruire toujours sur le meme terrain quels sont nos droits ? ce son des loyer modéré va t on avoir une augmentation

? auront nous la meme surface habitable ? les frais que nous avons cumuler dans la maison nous seront t'il rembourser les frais d'amélioration de l'habitat ? sachant que nous avons fait a nos frais beaucoup de travaux. nous souhaitons garder notre emplacement ,la meme surface et notre loyer de base que nous avons actuellement.